



MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 382-2021 : « CONCERNANT LES BRANCHEMENTS À L'ÉGOUT »

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, VALÉRIE FISET, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE QUE :

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE A ADOPTÉ, LE RÈGLEMENT NUMÉRO 382-2021 : « CONCERNANT LES BRANCHEMENT À L'ÉGOUT » LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-THÈCLE LE QUINZIÈME JOUR DE MARS DE L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN (15-03-2021).

COPIE DE CE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉE À MON BUREAU OÙ TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-THÈCLE, CE 16^E JOUR DE MARS DE L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN.

Secrétaire-trésorière